

RÈGLEMENT DU CLASSEMENT NATIONAL 2019 / 2020

Les règles indiquées ici sont celles utilisées pour calculer les attributions de points de la saison 2019-2020

I. Les Bases du classement

1) Les Principes :

Dès qu'une compétition est homologuée par la FFB, par exemple un tournoi de club, un festival, une compétition fédérale..., elle est dotée pour certaines uniquement en **Points d'Expert** et pour d'autres en Points d'Expert et **en Points de Performance**.

Tout au long de la saison les points sont ainsi crédités au compte des licenciés. Même si, en fonction des gains, les joueurs atteignent des attributions permettant de monter de **niveau** et ou de **série (les seuils)**, ils en sont informés au niveau de leur compte de points mais le nouveau classement n'est opérationnel que la saison suivante (le classement est annuel et correspond aux dotations obtenues en fin de saison précédente).

Les évolutions de classement sont liées à des seuils calculés de façon à donner une structure pyramidale au classement et à chaque **niveau** est associé un **indice de valeur**.

Les résultats les plus récents ont une importance supérieure du fait de l'existence d'un **abattement** annuel.

2) Les niveaux de classement :

Les joueurs sont classés par **niveau et par série**

- 4 séries avec 5 niveaux par série sans oublier un classement nouvelle licence pour la 1^{ère} année des débutants dans l'attente d'obtenir des PE.

- La hiérarchie est la suivante :

4^{ème} série Trèfle - 4^{ème} série Carreau - 4^{ème} série Cœur - 4^{ème} série Pique - 4^{ème} série Promotion

Puis les mêmes niveaux en 3^{ème} série puis en 2^{ème} série et en 1^{ère} série (pour cette dernière où le niveau Promotion devient 1^{ère} série Nationale).

Les classements et les rangs de la 1^{ère} série Nationale à la 2^{ème} série Promotion sont déterminés uniquement par les **Points de Performance (PP)**. De la 2^{ème} série Pique à la 4^{ème} série Trèfle, c'est le capital en **Points d'Expert (PE)** qui est pris en compte (les PE et PP sont définis ci-après).

Les **seuils** indiqués ci-dessous, en PE et en PP, sur la base des considérations précédentes déterminent le classement.

Il existe en outre des classements hors-quota qui permettent de tenir compte des antécédents. Un classement **hors quota (HQ)** est attribué automatiquement lorsque le classement ordinaire donne un indice de valeur (voir ci-dessous) inférieur à celui du classement hors-quota. Pour accéder à ces classements, il faut avoir obtenu pendant au moins 12 saisons un classement au moins égal au classement ordinaire correspondant.

Tout joueur reprenant une licence après une interruption retrouve ses PE et PP (après application des abattements prévus) et est immédiatement reclassé selon les règles en cours.

3) Les Points d'Expert et les Points de Performance

Pour les joueurs de 1^{ère} série et de 2^{ème} série Promotion, il a fallu privilégier certaines compétitions. Il est plus significatif, pour faire partie de l'élite du bridge national, d'obtenir de bons résultats dans les championnats de France, d'Europe ou du Monde que de remporter quelques tournois de club !

Les grandes compétitions donnent lieu à l'attribution de Points de Performance, en sus des Points d'Expert. Dès que le nombre de PP est suffisant, ils permettent d'accéder à ces groupes élevés, le classement dépend alors du nombre de PP.

Les attributions en PE et en PP répondent à des formules générales qui sont développées ci-après et à des paramètres propres à chaque type de compétition (voir tableaux annexes).

4) Les indices liés au classement

Un indice de valeur est affecté à chaque joueur sur la base de son classement (voir ci-après). Cet indice varie de 20 à 100.

L'indice de valeur pour une paire est égal à la somme des IV des 2 joueurs.

L'indice de valeur pour une équipe est égal à la somme des IV des 4 joueurs les mieux classés (en épreuve mixte on comptabilise les 2 meilleurs IV des hommes et les 2 meilleurs IV des femmes).

L'indice de valeur (IV) d'une épreuve correspond :

- pour une épreuve par paires, à la moitié de l'indice moyen des paires
- pour une épreuve par quatre, au quart de l'indice moyen des équipes

Cet indice varie donc de 20 à 100.

Le rang théorique **ro** est déterminé d'après l'IV des équipes (le 1^{er} correspond à l'IV le plus important)

En cas d'ex aequo le rang théorique **ro** est la moyenne des rangs théoriques occupés par les équipes concernées (arrondie par défaut). **Dans les épreuves de Sélection ou de Division Nationale, en Interclubs 1^{ère} Division et dans les épreuves Excellence Open et Mixte, les ex aequo en IV sont départagés par les PP**

5) Les seuils

Pour déterminer la série et la couleur (le niveau), la Fédération applique des seuils déterminés de façon que les 5,5 premiers % environ de l'effectif soient classés en première série, les 16,6 % suivants en deuxième série... Ces seuils de points d'expert et de points de performance fonctionnent comme un but à atteindre. Ainsi, un joueur sera 2^{ème} série Trèfle à l'issue de cette saison s'il a accumulé à la fin de la saison au moins 81336 PE. Mais s'il a atteint la barre des 97563 PE, il est 2^{ème} série Carreau.

Les différents niveaux avec les seuils en PE et PP et les IV pour le classement 2020-2021 :

IV	SÉRIES	PE	PP	% joueurs
100	1ère Série Nationale		2359	0,15
92	1ère Série Pique		1075	0,60
84	1ère Série Cœur		552	1,05
76	1ère Série Carreau		287	1,60
68	1ère Série Trèfle		165	2,10
60	2ème Série Promotion		104	2,50
56	2ème Série Pique	148 475		2,90
52	2ème Série Cœur	117 717		3,30
48	2ème Série Carreau	94 694		3,70
44	2ème Série Trèfle	76 327		4,10
40	3ème Série Promotion	57 488		5,40
38	3ème Série Pique	41 201		6,70
36	3ème Série Cœur	29 247		8,00
34	3ème Série Carreau	20 045		9,30
32	3ème Série Trèfle	11 105		10,60
30	4ème Série Promotion	8 619		8,10
28	4ème Série Pique	3 637		6,20
26	4ème Série Cœur	1 380		5,20
24	4ème Série Carreau	476		4,50
22	4ème Série Trèfle	0		14
20	Nouveaux licenciés (2019-2020)			

Les seuils sont calculés au début de chaque saison en se basant sur le capital obtenu par les joueurs à la fin de la saison précédente.

Les Classements hors Quota

Il y a neuf classements hors quota :

SÉRIES	Abrèv	IV
1ère Série Nationale	NH	96
1ère Série Pique	1 PH	88
1ère Série Cœur	1 CH	80
1ère Série Carreau	1 KH	72
1ère Série Trèfle	1 TH	64
2ème Série Promotion	2 PH	58
2ème Série Majeure	2 MH	50
2ème Série	2 H	42
3ème Série	3 H	31

6) Les abattements et l'évolution du classement :

Le classement se doit d'être la photographie de la valeur relative des joueurs à un instant donné.

On conserve donc les résultats des saisons précédentes (après les abattements annuels), et on donne ainsi une valeur plus grande aux résultats de la saison en cours.

Le total des **Points d'Expert (PE)** acquis auparavant est amputé de 20% chaque saison.

Ceci permet d'abord d'enrayer l'inflation de points d'expert et la dévaluation annuelle a l'intérêt pratique de permettre de définir des seuils à peu près stables d'une saison sur l'autre.

Ainsi le capital de points d'expert d'un joueur est obtenu en ajoutant :

- 80% du capital de points d'expert à la fin de la saison précédente ;
- Le total des points acquis dans la saison

NB : L'abattement de 20% n'est pas appliqué sur la première tranche de 10000 PE.

Exemples :

- Un joueur dont le capital était de 8000 PE le retrouvera dans son intégralité ;
- Un joueur dont le capital était de 15000 PE « subira » un abattement de 1000 PE seulement (20% de la portion du capital supérieure à 10000 PE).

De même le capital de **Points de Performance (PP)** acquis auparavant est amputé chaque saison.

Le capital de points de performance d'un joueur est obtenu en ajoutant :

- Le total des points PP acquis dans la saison
- Le capital PP de la saison précédente avec un abattement :
 - o De 25% si ce capital est inférieur ou égal à 1000
 - o De 35% si ce capital est supérieur ou égal à 5000
 - o De 25% à 35% si ce capital est compris entre 1000 et 5000, le pourcentage étant donné par la formule : $(\text{capital PP} + 9000) / 400$

Ce capital PP est ramené à zéro s'il devient négatif à la fin de la saison.

Ainsi, en fonction de leurs résultats, les joueurs au cours de la saison connaissent leur futur classement ou ce qui leur permettrait d'accéder au niveau supérieur.

À la fin d'une saison, le classement est défini par le niveau des capitaux atteints au 30 juin et dès le début de la nouvelle saison, ces capitaux subissent les abattements prévus.

II. Le Fonctionnement du système des Points d'experts (PE) :

1) Attribution de PE dans les épreuves par paires et les tournois individuels (autres que les tournois de régularité et les simultanés) :

A) Épreuves par paires :

Chaque groupe de chaque épreuve bénéficie d'une dotation en points PE qui tient compte du type de compétition, de la phase *i* du groupe *j*, du nombre de participants au groupe et de l'indice du groupe.

Les éléments permettant d'effectuer les calculs :

- Une formule type donnant la valeur du **coefficient K (Kij)**.
- Une formule, dans laquelle intervient ce coefficient K, donnant **l'attribution de chaque joueur**.
- Un tableau (donné en ANNEXE) précisant la valeur du **paramètre K'**, avec un calcul spécial au stade Ligue (voir ci-après).
- Une formule pour le calcul **du coefficient de phase (Ci)**,
- Une formule pour le calcul **du coefficient de groupe (gij)**, en fonction du nombre de qualifiés, sauf pour la dernière phase (finale).

Les points PE sont calculés, pour chaque groupe de chaque phase, **après le déroulement du groupe**.

Valeur du **coefficient K** pour un groupe :

$$K_{ij} = K' \times C_i \times V_{ij} \times g_{ij} \times g'_{ij}$$

K' : est un paramètre de l'épreuve donné par famille (exemple : tous les Open ; Excellence, Honneur, Promotion...) Et par stade de l'épreuve (Comité, Ligue, Finale Nationale).

C_i : coefficient de la phase *i* qui est donné par la formule indiquée ci-dessous,

N_{ij} : nombre de paires du groupe *j*,

V_{ij} : est l'indice moyen des participants du groupe *j* : **20 ≤ V ≤ 100**,

g_{ij} : est égal à 1 si la phase qualifie 50% des participants, sinon voir formule ci-après,

g'_{ij} : est égal à 1 pour les groupes normaux et égal à 1/3 pour les groupes de repêchage,

NB Lorsqu'il y a une seule phase et un seul groupe C_i = 1 et g_{ij} = 1

Valeur de K' :

Pour toutes les épreuves fédérales, le tableau des valeurs de **K'** (Comité et Finale Nationale) est donné en Annexe.

En ligue,

$$K'_l = K'_c \times (N_c/N_l)^{1/3} \quad (l = \text{ligue et } c = \text{comité})$$

N_c : est le nombre des paires ayant participé aux stades comité et ligue (c'est-à-dire le nombre de paires ayant joué la compétition au stade comité dans un des comités composant la ligue et/ou ayant joué la compétition au stade de la ligue)

N_l : est le nombre de paires ayant participé à la finale de ligue

K'_c : est la valeur de K' pour les PE au stade comité

K'I : est la valeur de K' pour les PE au stade ligue

Pour les championnats de ligue ou comité, K' passe de 3 (minimum) à 4 (maximum) de façon linéaire entre 100 et 200 paires, soit la formule $K' = 2 + N / 100$ pour $100 < N < 200$.

Pour les tournois régionaux ou festivals, K' passe de 2 (minimum) à 3 (maximum) de façon linéaire entre 100 et 200 paires, soit la formule $K' = 1 + N / 100$ pour $100 < N < 200$.

Pour les championnats de ligue ou comité, les tournois régionaux et festivals, **K'** est multiplié par **d/28**, d étant le nombre moyen de donnes jouées par une paire.

Calcul du coefficient de phase Ci :

**Le coefficient de phase Ci est donné par la formule : $C_i = i / p$
p étant le nombre de phases**

NB S'il y a par exemple 2 districts l'un avec 3 phases, l'autre avec 4 phases, la première phase du district à 3 phases doit en fait être considérée comme une deuxième phase avec les coefficients adéquats.

Calcul du coefficient de groupe gij :

S'il y a p phases :

**Pour $i < p$: $g_{ij} = (N_{ij} / (2 \times q_{ij}))^{1/4}$
qij = nombre de qualifiés du groupe**

Pour $i = p$ (avec $p > 1$) : $g_{ij} = 1$

Pour chaque groupe doit être bien précisé :

- le numéro de la phase
- le nombre de qualifiés (sauf pour les groupes de la dernière phase qualifiant en général pour une finale de ligue ou une finale nationale)

B) Répartition des PE entre les joueurs d'un tournoi

La répartition comprend deux parties :

- L'attribution brute qui tient compte du rang obtenu par la paire dans le groupe,
- Un Bonus qui tient compte de la performance de la paire.

L'attribution brute de chaque joueur est calculée par la formule suivante :

Chaque joueur de la paire reçoit le même nombre de PE, **A(r)** :

$$A(r) = K \times \left(\frac{N + a}{r} - a \right)^m$$

K = Kij et N = Nij

Cette attribution brute est arrondie à l'entier le plus proche.

Si plusieurs paires sont ex aequo, on attribue à chaque paire la moyenne des points normalement distribués pour les places obtenues par ces paires.

Selon les épreuves, un Bonus peut être attribué.

Le Bonus en PE pour chaque joueur de la paire ayant obtenu le rang r dans le groupe et ayant réalisé une performance est le suivant (arrondi à l'entier le plus proche) :

$$B(r) = \frac{0,75 r^a + \frac{N}{20} - r}{r + \frac{N}{20}} \quad \times 0,5 \times K$$

Il n'y a pas de malus en points d'expert.

Dans ces deux formules :

N est le nombre de paires du tournoi (même pour une finale de ligue) ;

r est le rang obtenu par la paire ;

r° est le rang théorique dans le tournoi ;

a est un paramètre définissant le nombre de paires dotées (propre à chaque type de compétition, voir tableau en Annexe) : quelques exemples ci-après.

a = 1 pour l'Espérance et le Junior (tous les participants sont dotés) ;

a = 10/9 pour la Promotion (90 % des participants sont dotés) en Comité et **a = 1** en Finale Nationale ;

a = 10/8 pour l'Honneur (80 % des participants sont dotés) et **a = 6/5** en Ligue et en Finale Nationale ;

a = 10/7 pour l'Excellence (70 % des participants sont dotés) en Comité et **a = 6/5** en Ligue et en Finale Nationale ;

a = 1 pour la DN3 Open **et pour la DN2 Mixte** en Ligue et **a = 6/5** en Finale Nationale (pour ces deux compétitions) ;

Pour le Dame/2 a = 10/8 en comité, en ligue et en finale B et 10/7 en finale A

a = 3/2 pour les autres épreuves (les deux tiers des participants sont dotés)

On donne des PE jusqu'à la partie entière de **(N/a + 1)**.

Exposant m :

m est un paramètre de valeur $1/2 - 1/60 \times \log_{\text{nép}}(N/4)$ pour toutes les compétitions (fédérales ou non fédérales).

Chaque joueur peut recevoir 2 quantités de PE, l'une correspondant à l'attribution brute et l'autre au Bonus. Chaque valeur est arrondie à l'entier le plus proche.

En individuel, le joueur reçoit l'ensemble des points attribués (Nij est le nombre de joueurs, alors qu'en paire Nij est le nombre de paires).

Pour les individuels de ligue ou comité, K' passe de 3/2 (minimum) à 2 (maximum) de façon linéaire entre 100 et 200 joueurs, donc $K' = 1 + N/200$ pour $100 < N < 200$:

Pour les individuels des tournois régionaux ou festivals, K' passe de 1 (minimum) à 3/2 (maximum) de façon linéaire entre 100 et 200 joueurs, donc $K' = 1/2 + N/200$ pour $100 < N < 200$;

En triplète (paire comportant 3 joueurs !), chaque joueur reçoit un tiers des points de son équipe. Mais A(r) est l'attribution de chaque joueur de la triplète :

Pour les championnats de ligue ou comité, K' passe de 2 (minimum) à 3 (maximum) de façon linéaire entre 50 et 100 triplètes, donc $K' = 1 + N/50$ pour $50 < N < 100$;

2) Attribution de PE dans les épreuves par quatre (autres que les tournois de régularité)

A) Épreuve ne comportant que des poules ou des pattons

Le principe est exactement le même que celui des épreuves par paires, avec les mêmes formules.

Dans une phase, un groupe (poule ou patton) équivaut à un tournoi par paires.

Comme pour les épreuves par paires, on affecte les résultats de la phase i du coefficient Ci.

Les attributions sont définies pour les diverses équipes, bonus inclus, comme dans un tournoi par paires où chaque équipe serait assimilée à une paire, avec :

- Pour toutes les épreuves (fédérales ou non) : $a = 1$, $m = 1/3$,

Mais A (r) est l'attribution brute totale de l'équipe et non celle de chaque joueur et B (r) est le bonus total attribué à l'équipe et non celui attribué à chaque joueur.

Valeur de K' :

Pour toutes les épreuves fédérales, le tableau des valeurs de K' est donné en ANNEXE du règlement du classement.

Pour les championnats de ligue ou comité, K' passe de 16 (minimum) à 24 (maximum), de façon linéaire entre 25 et 50 équipes participantes, donc $K' = 8 + 8N/25$ pour $25 < N < 50$

Pour les festivals, K' passe de 12 (minimum) à 18 (maximum) de façon linéaire entre 25 et 50 équipes participantes, donc $K' = 6 + 6N/25$ pour $25 < N < 50$

NB Les dotations sont déterminées par le classement du groupe (donc à l'issue du patton ou des divers matches de la poule).

- Chaque joueur reçoit une dotation en points d'expert proportionnelle au nombre de donnes qu'il a jouées dans l'épreuve.

- Pour les championnats de ligue, comité ou club et pour les festivals, l'attribution est multipliée par $d/28$, d étant le nombre moyen de donnes jouées par une équipe.

- Pour l'Interclubs, les 5 divisions sont considérées comme des compétitions distinctes.

B) Épreuve en KO (Coupe de France)

Match par KO à la phase i :

L'équipe A d'indice VA affronte l'équipe B d'indice VB, indices calculés sur les participants au match.

Si A bat B de W points IMP en D donnes, on calcule l'écart moyen à la donne compensé par les différences d'indices de valeur :

$$Z = \frac{W}{D} + \frac{VB - VA}{100}$$

Z étant ramené à 2 si le résultat est supérieur à 2 et à -2 s'il est inférieur à -2

Pour cette rencontre à la phase i, la dotation en PE des 2 équipes est donnée par les formules :

Équipe A : $K_i (2+Z) VB$

Équipe B : $K_i (2-Z) VA$

$$\text{avec } K_i = \frac{k}{P} \times (1,25)^{i-1}$$

p étant le nombre de phases de l'épreuve au stade considéré.

Valeur du coefficient k :

Comité : $k = 35$

Zone : $k = 45$

Finale Nationale : $k = 90$

NB :

- Pour gagner des points d'expert contre une équipe de même indice, il ne faut pas perdre plus de deux points IMP par donne.
- Les dotations sont ainsi calculées immédiatement à l'issue de la rencontre, chaque joueur recevant une dotation proportionnelle au nombre de donnes jouées.
- Les dotations des matches de repêchage et des matches de consolante (en finale de zone et finale nationale) sont divisées par 3.
- Les attributions des épreuves en K.O. autres que la Coupe de France sont calculées selon les mêmes principes, la valeur de k étant fixée par la FFB selon la nature de l'épreuve (en général $k = 12$)

III. Le Fonctionnement du système de Points de Performance (PP)

Chaque attribution de PP (attribution brute, bonus, ou malus) est arrondie à l'entier le plus proche.

En cas d'ex aequo, on attribue la moyenne des points de performance normalement distribués pour les diverses places occupées par ces équipes ex aequo.

Tout joueur ayant disputé au moins la moitié des donnes obtient l'attribution maximale et les joueurs ayant disputé moins de 50 % des donnes ont une dotation en PP proportionnelle au nombre de donnes jouées.

Ainsi, par exemple :

- un joueur ayant disputé 40 % des donnes obtient 80 % de l'attribution maximale de son équipe,
- un joueur ayant disputé 25 % des donnes obtient 50 % de l'attribution maximale.

1) Attribution brute

A) Principe

La dotation de chaque joueur est calculée par une formule (la même pour les épreuves par paires et par 4)

$$P(r) = K \times \left(\frac{N + a}{r} - a \right)^m$$

Voir **N** aux paragraphes B) et C)

r est le rang obtenu ;

a (app) est un paramètre définissant le nombre maximum d'équipes pouvant être dotées de PP :

a = 3/2 (les deux tiers) ;

a = 4 (le quart) ;

a = 5 (le cinquième, soit 20 %) ; etc.,

On donne des PP jusqu'à la **partie entière** de **(N/a + 1)**.

Cependant :

- dans une finale nationale le nombre d'équipes effectivement dotées est défini par le **paramètre b (bpp)** dont la valeur est donnée dans les **tableaux annexes**.

(Si b = 1/2, la moitié des équipes sont dotées)

- dans les épreuves de division nationale toutes les équipes sont dotées (b = 1), sauf pour les finales nationales de la DN3/2 et la DN4/4 où b = 5/6.

- dans une finale de ligue au plus 5/6 des équipes participant peuvent être dotées (b = 5/6) sauf pour l'Interclubs division 1A où toutes les équipes peuvent être dotées (b = 1) si a le permet.

On peut ainsi donner des PP (si la valeur du paramètre a le permet) jusqu'à la **partie entière** de **(bxN + 1)**

K est un coefficient dépendant du stade et de la nature de l'épreuve **K = V²/K'** ; dans certains cas, il est déterminé à partir de **P (1)**, attribution des premiers :

$$K = \frac{P(1)}{N^m}$$

K' est un paramètre donné par type de compétition (voir tableau en ANNEXE)

m est un paramètre de valeur 1/2 - 1/60 x log nép (Ns/4) sauf pour les Divisions Nationales (voir tableau en annexe),

Ns étant le nombre de participants du stade.

Les tableaux des valeurs des paramètres a, b, K', P(1) sont donnés en ANNEXE

B) Épreuves par paires :

a) Comité

N est le nombre de paires ayant participé au stade de comité

V est l'indice moyen des participants (moitié de l'IV moyen des paires).

b) Ligue

N est le nombre de paires ayant participé au stade de comité ou au stade de ligue.

V est l'indice moyen des participants (moitié de l'IV moyen des paires).

c) Finales nationales

N est le nombre de paires participant à la finale nationale.

C) Épreuves par quatre :

a) Comité

N est le nombre d'équipes ayant participé au stade de comité

V est l'indice moyen des participants

(quart de l'indice moyen des équipes participant au stade de comité)

b) Ligue

N est le nombre d'équipes ayant participé au stade de comité ou au stade de ligue.

V est l'indice moyen des participants

(quart de l'indice moyen des équipes participant au stade de ligue)

NB Les 5 divisions de l'Interclubs sont considérées comme des compétitions distinctes indépendantes l'une de l'autre.

b) Finale de zone de la Coupe de France

P(1) = 100 (donc **85** pour les 2 équipes qualifiées) et a = 1

Pour les matches de consolante (en finale de zone et finale nationale) :

KO : gagnant = 20 PP, perdant = 10 PP

GANAs : 1er = 20 PP, 2ème = 15 PP, 3ème = 10 PP

Pas de dotation pour les équipes éliminées au premier tour qui n'ont pas participé à la consolante.

c) Finales nationales

N est le nombre d'équipes participant à la finale nationale.

NB : Finale de ligue directe

Dans le cas particulier où le stade comité n'est joué dans aucun des comités qui composent la ligue, les paramètres sont modifiés pour cette finale de ligue directe :

I. Points d'expert : a ligue = a comité

K' ligue = K' comité

II. Points de performance : a ligue = a comité

K' ligue = 2/3 K' comité

D) Attributions forfaitaires :

Les champions de la saison précédente en Excellence bénéficient d'une attribution forfaitaire lorsqu'ils reconduisent leur paire et sont ainsi dispensés de certains stades.

Champions de France par paires (art. 24.1d) du RNC) :

Dame : 15 PP

Senior Open : 15 PP

Senior Mixte : 15 PP

Champions de ligue par paires (art. 23.1 du RNC) :

Mixte : 20 PP (sans cumul avec la DN).

Dame : 10 PP

Senior Open : 10 PP

Senior Mixte : 10 PP

Champions de France Mixte Excellence par quatre dispensés du stade de Comité (art. 40.1 du RNC) : 25 PP,
Champions de France Interclubs division 1A directement qualifiés pour la Finale nationale : 90 PP,

Paires directement qualifiées pour la finale nationale Open DN3 ou Mixte : 30 PP,

Paires remplaçantes directement qualifiées pour la finale de ligue Mixte : 20 PP, ou pour la finale de ligue
Open Excellence : 15 PP

E) Épreuves de Sélection et Épreuves Internationales :

Pour les épreuves de sélection et les épreuves internationales, les attributions sont fixées selon les modalités d'organisation.

F) Grands tournois régionaux et festivals :

d est le nombre de donnes ;

$m = 1/2 - 1/60 \times \log_{\text{nép}}(N/4)$

a) **par paires** (pas les simultanés) :

$K = (N - 72) \times (d - 32) \times (V - 35) / (66 \times N \times \sqrt{d})$

a = 100/3.

b) **par quatre** :

$K = (N - 30) \times (d - 32) \times (V - 35) / (33 \times N \times \sqrt{d})$

a = 100/6.

2) Bonus et malus

Dans les épreuves suivantes :

- par quatre : Divisions Nationales (Open et Dame), Interclubs divisions 1, 2 et 3, Coupe de France, Open et Mixte (Excellence et Honneur), Junior ;

- par paires : Divisions nationales, Entraînement National (1 et 2), Open et Mixte (Excellence et Honneur), en dehors de la dotation brute en points de performance, on attribue des bonifications à toutes les équipes réalisant une performance.

De même (sauf dans les compétitions Honneur et dans l'Interclubs D3), toutes les équipes réalisant une contre-performance sont pénalisées.

NB :

a) Ces bonus et malus sont attribués à chaque stade de ces épreuves.

b) Tous les malus inférieurs à 5 PP après arrondi sont annulés.

c) Tous les bonus et malus sont cumulés (pour tous les stades d'une même épreuve et pour toutes les épreuves), même si les malus de la saison l'emportent sur les bonus.

Coupe de France :

À chaque match (hormis en repêchage), chaque participant au match reçoit un bonus en PP si son équipe A gagne ou perd seulement aux points totaux contre une équipe B d'indice supérieur au sien et à 250 :

$B(A) = (VB - VA)/8$, VA et VB étant les indices des équipes calculés sur les participants au match.

Maximum : 20 PP Il n'y a pas de malus en PP pour les rencontres en K.O.

Autres épreuves :

a) Il y a bonus lorsque r est inférieur à $0,75 \times r^o + N/20$. Chaque joueur reçoit alors le bonus suivant :

$$B(r) = \frac{0,75 r^o + \frac{N}{20} - r}{r + \frac{N}{20}} \times C$$

a) Il y a malus lorsque r est supérieur à $r^o + N/20$. Chaque joueur subit alors un malus égal à :

$$M(r) = \frac{r - r^o - \frac{N}{20}}{r + \frac{N}{5}} \times C$$

N est le nombre d'équipes participant au stade en question ;

r^o est le rang théorique parmi ces équipes ;

r est le rang obtenu ;

Valeur de C :

Elle est donnée dans le tableau ci-après.

En particulier $C = K/4$ pour toutes les finales nationales et l'Entraînement Nationale (1 et 2) et $C = K/7$ pour les Divisions Nationales (sauf finales nationales de la DNO/2 d3, de la DNM/2 d et la DNO/4 d).

Pour ces 3 dernières épreuves $C = K/7$ pour la ligue et $C = K/4$ pour la finale nationale.

	Comité	Ligue	Finale Nationale
Excellence (Open et Mixte) et Interclubs D1 & D2	K/2	K/3	K/4
Honneur (Open et Mixte) et Interclubs D3	K/2	K/2	K/4

K est défini ci-dessus (Paragraphe C1).

IV. Autres attributions de points de performance et points d'expert

A- Épreuves des comités

Chaque comité reçoit chaque saison une dotation complémentaire en points d'expert et un nombre de points de performance dépendant du classement de ses joueurs de la saison précédente.

Le comité les répartit par points entiers selon un règlement public qui précise les épreuves de comité dotées.

Seules ces épreuves peuvent générer des dotations. Les comités peuvent se grouper pour gérer tout ou partie de ces PP.

Les épreuves fédérales dotées de PP ne doivent pas intervenir pour définir cette répartition.

L'attribution est limitée à 30 PP par joueur et par saison.

Le nombre de PP attribués à un Comité est fonction du nombre de joueurs licenciés dans le Comité classé en 1^{ère} série et en 2^{ème} série Promotion lors de la saison précédente sur la base des équivalences suivantes :

Classement	PP
1 ^{ère} série nationale	18
1 ^{ère} série nationale HQ	6
1 ^{ère} série pique	11
1 ^{ère} série pique HQ	3
1 ^{ère} série cœur	7
1 ^{ère} série cœur HQ	2
1 ^{ère} série carreau	5
1 ^{ère} série carreau HQ	1
1 ^{ère} série trèfle	3
1 ^{ère} série trèfle HQ	1
2 ^{ème} série Promotion	1

En gras les valeurs modifiées

Le nombre de PE attribués à un Comité est égal à 50 fois le nombre de licenciés du comité à la fin de la saison précédente

NB Challenges de Comité

Chaque Comité peut organiser un challenge basé sur les résultats de certaines de ses épreuves régionales. Son règlement doit être public et communiqué à la commission de classement. En plus de la dotation normale de chaque épreuve, le Comité peut attribuer, au titre de ce challenge, des points d'expert et des points de performance (puisés dans les PP et PE attribués chaque saison au Comité)

B- Bonus en PE issu des gains en PP

Chaque joueur de 2^{ème} à 4^{ème} série reçoit un bonus en PE proportionnel aux attributions de PP obtenues pour la saison dans les épreuves fédérales égal à :

$$900 - 14 \times IV \text{ par PP gagné, IV étant l'indice du joueur}$$

(Ne sont pas pris en compte les PP des comités et les attributions forfaitaires)

C- PP pour PE CBOME

Les joueurs licenciés dans les clubs des districts du CBOME bénéficient d'une attribution de PP en fonction des PE qu'ils ont gagnés lors des épreuves fédérales organisées dans les districts du CBOME à l'exception des Interdistricts et des sélections.

La dotation est de 1 PP par tranche entière de 1500 PE gagnés.

D- Autres épreuves

La Commission de classement peut attribuer des points de performance pour des performances autres que celles prévues dans les paragraphes précédents. (En particulier pour le Simultané Open de France et l'Open de France)

V. ATTRIBUTION DE POINTS D'EXPERT DANS LES TOURNOIS DE RÉGULARITÉ ET LES SIMULTANÉS

La FFB n'effectue plus aucune saisie manuelle des PE attribués dans le cadre des tournois de régularité ou des stages.

1 - Tournoi par paires à classement par ligne

Pour les tournois où l'on fait jouer moins de 24 donnes, toutes les attributions sont multipliées par $d/24$, d étant le nombre de donnes jouées.

À côté de l'**attribution brute**, toutes les paires réalisant une performance obtiennent un **bonus**.

A - Calcul des attributions brutes :

La dotation de chaque joueur est calculée selon la formule habituelle :

Dotation pour le **rang r** :

$$A(r) = K1 \times \left(\frac{N + a}{r} - a \right)^m$$

N est le **nombre de tables**

r est le rang obtenu par la paire dans la ligne

a définit le nombre de paires pouvant être dotées de PE :

a = 3/2 pour un tournoi de régularité (2/3 des paires sont dotées)

L'exposant m est égal à 1/2 jusqu'à **75** tables

m = 1/2 - 1/60 x log₂(N/4) au-delà de **75** tables

K1 est calculé de façon que la somme des attributions brutes de la ligne soit égale à $c1 \times B \times \sqrt{V} \times N$

Formule dans laquelle (jusqu'à 25 tables) :

B = b1 pour les tournois de l'après-midi

B = b2 pour les tournois du matin et du soir

V = sup (V0 , indice réel du tournoi)

N = nombre de tables

Valeur 2019-2020 des paramètres b1, b2, c1 et V0 : b1 = 17.5 b2 = 21 c1 = 0.6 V0 = 40

NB :

1) Les attributions brutes sont les mêmes dans les 2 lignes

2) Au-dessus de 25 tables : - Entre 25 et 75 tables on applique le coefficient $(N + 75) / 100$

- Au-dessus de 75 tables on applique le coefficient 1,5

3) Il faut en outre tenir compte du nombre de donnes en multipliant par le coefficient $d/24$:

$d = \inf(d, 24)$

B - Calcul du Bonus en régularité

La somme des bonus du tournoi est égale aux deux tiers de la somme des attributions brutes.

Avec un traitement pour chaque ligne

Chaque paire est susceptible de recevoir un bonus donné par la formule :

$$(r_{oxk1} + N_{xk2} - r) / (r + N_{xk3}) \times k4 \times K2$$

r_{o} est le rang théorique (dans la ligne)

r est le rang obtenu par la paire

Avec $k1 = 0.95$ - $k2 = 0.05$ - $k3 = 0.5$ - $k4 = 0.5$

$K2$ est calculé de façon que la somme des bonus du tournoi soit égale à $c2 \times B \times \sqrt{V} \times N$ avec $c2 = 0.8$

$B, V, N =$ Cf. paragraphe A

2 - Tournoi simultané

Le calcul des PE est effectué par la FFB

En général les PE sont attribués selon un classement par ligne. Exceptionnellement la FFB peut doter le tournoi selon un classement unique.

Pour les simultanés de l'après-midi et du soir, le nombre de donnes jouées dans chaque centre ne doit pas être inférieur à 24 (par exemple 12 positions de 2 donnes).

Calcul des attributions brutes :

Attributions brutes : La valeur du **produit BV** est fixée par la FFB et le **paramètre $c1$ est égal à 1**, le total des attributions brutes de la ligne étant donc égal au produit BVN (N étant toujours le nombre de tables) :

1) Simultanés fédéraux et privés

d'au moins 100 tables :

Après-midi : $BV = 160$

Matin : $BV = 200$

Soir : $BV = 200$

2) Simultanés des comités d'au moins 100 tables :

Après-midi : $BV = 210$

Soir : $BV = 260$

3) Simultanés National, Européen, Mondial

Après-midi : $BV = 310$

Soir : $BV = 360$

Bonus : la somme des bonus du tournoi est égale à 10% du total des attributions brutes du tournoi donc à $BVN / 5$ (N étant le nombre de tables).

NB Pour les simultanés de moins de 100 tables, les attributions sont inférieures (calcul effectué par la FFB).

3 - Tournoi par paires à mouvement Howell

Pour les tournois où l'on fait jouer moins de 24 donnes, toutes les attributions sont multipliées par d/24, d étant le nombre de donnes jouées.

Il n'y a pas d'attribution de bonus PE.

La dotation de chaque joueur est calculée selon la formule habituelle :

$$A(r) = K \times \left(\frac{N+a}{r} - a \right)^m$$

K est calculé de façon que la somme des attributions soit égale à $2 \times B \times \sqrt{V \times N}$

4 - Tournoi individuel

Pour les tournois où l'on fait jouer moins de 24 donnes, toutes les attributions sont multipliées par d/24, d étant le nombre de donnes jouées.

Il n'y a pas d'attribution de bonus PE.

La dotation de chaque joueur est calculée selon la formule habituelle.

K est calculé de façon que la somme des attributions soit égale à $(4 \times B \times \sqrt{V \times N})/3$

5 - Tournoi par équipes de 4 (dans le cadre de tournoi de régularité)

Pour les tournois où l'on fait jouer moins de 24 donnes, toutes les attributions sont multipliées par d/24, d étant le nombre de donnes jouées.

Il n'y a pas d'attribution de bonus PE pour les tournois par 4 organisés dans le cadre des tournois de régularité.

a) Tournoi mouvement Patton (marque Patton ou en points IMP).

La dotation de chaque joueur est calculée selon la formule habituelle :

Dotation pour le rang r :

$$A(r) = K \times \left(\frac{N+a}{r} - a \right)^m$$

N est le nombre de tables

r est le rang obtenu par l'équipe

a définit le nombre d'équipes pouvant être dotées de PE :

a = 3/2

L'exposant m est égal à 1/2

K est calculé de façon que la somme des attributions soit égale à $c1 \times B \times \sqrt{V \times N}$

Formule dans laquelle (jusqu'à 25 tables) :

B = b2

V = sup (V0 , indice réel du tournoi)

C1=2

N =nombre de tables

Il n'y a pas d'attribution de bonus PE pour les matchs/4 organisés dans le cadre des tournois de régularité.

b) Match par 4 isolé.

TABLEAU NUMÉRO 3 POUR LES MATCHES ISOLÉS PAR ÉQUIPES DE 4 DANS CADRE DE TOURNOIS DE RÉGULARITÉ

Pour chaque rencontre en 24 donnes :

IMP	PE pour chaque joueur
0/2	70-70
3/6	77-63
7/10	84-56
11/15	91-49
16/21	98-42
22/27	105-35
28/34	112-28
35/43	119-21
44/53	126-14
54/65	133-7
66+	140-0

Si le nombre de donnes d est différent de 24, il faut multiplier les attributions du tableau par le rapport $d/24$.

On utilise le tableau numéro 3 ci-contre donnant directement le nombre de points d'expert par joueur de chaque équipe suivant l'écart en points IMP corrigé par le handicap facultatif suivant : (Nombre de donnes x Écart d'indice entre les deux équipes) /100

Ce handicap est arrondi à l'entier le plus voisin et, en cas de résultat à 0,5 juste, à l'entier inférieur.

ANNEXES

PARAMÈTRES DE LA SAISON 2019-2020 (PE et PP)

ANNEXE 1 : POINTS D'EXPERT

VALEUR DU PARAMÈTRE K'

ÉPREUVES PAR PAIRES /PE/PARAMÈTRE K'		Comité	Finale Nationale
OPEN	DN3	50	60
	EXCELLENCE	25	50
	HONNEUR	20	50
	PROMOTION	20	50
MIXTE	DN2	50	60
	EXCELLENCE	25	50
	HONNEUR	20	50
	PROMOTION	20	50
DAME		18	Fin A 36/ Fin B 36
SENIOR OPEN	EXCELLENCE	18	36
	HONNEUR	14	36
	PROMOTION	14	36
SENIOR MIXTE	EXCELLENCE	18	36
	HONNEUR	14	36
	PROMOTION	14	36
ESPERANCE		15	20
JUNIOR			35
UNIVERSITAIRE			35
CADET 1			15
CADET 2			20
SCOLAIRE 1			5
SCOLAIRE 2			10

ÉPREUVES PAR QUATRE /PE/PARAMÈTRE K'		Comité	Finale Nationale
OPEN	DN4	400	450
	EXCELLENCE	300	400
	HONNEUR	200	400
	PROMOTION	200	400
MIXTE	EXCELLENCE	300	450
	HONNEUR	20	400
	PROMOTION	200	400
DAME	EXCELLENCE	200	270
	HONNEUR	130	270
	PROMOTION	130	270
SENIOR OPEN	EXCELLENCE	200	270
	HONNEUR	130	270
	PROMOTION	130	270
SENIOR MIXTE	EXCELLENCE	200	270
	HONNEUR	130	270
	PROMOTION	130	270
ESPERANCE		200	400
JUNIOR			400
UNIVERSITAIRE			400
TROPHÉE de France		130	200
INTERCLUB 1		325	450
INTERCLUB 2		325	500
INTERCLUB 3		260	450
INTERCLUB 4		260	450
INTERCLUB 5		260	450
CADET			120
SCOLAIRE NIVEAU 1			3
SCOLAIRE NIVEAU 2			5

PE/PARAMÈTRE K'		Comité	Ligue	Finale Nationale
DIVISION NATIONALE PAR PAIRES	DN1 OPEN			150
	DN2 OPEN			100
	DN3 OPEN		50	60
	DN1 MIXTE			100
	DN2 MIXTE		50	60
DIVISION NATIONALE PAR QUATRE OPEN	DN1			1600
	DN2			1200
	DN3			800
DIVISION NATIONALE PAR QUATRE DAME	DN1			600
	DN2			450
ENTRAÎNEMENT NATIONAL	1			20
	2			20
CHAMPIONNAT DU CBOME	MIXTE / 2	20		
	OPEN / 2	30		
	OPEN / 4	200		

VALEUR DU PARAMÈTRE a – Épreuves par paires

ÉPREUVES PAR PAIRES /PE/PARAMÈTRE a		Comité	Ligue	Finale Nationale
OPEN	DN3		1	6/5
	EXCELLENCE	10/7	6/5	6/5
	HONNEUR	10/8	6/5	6/5
	PROMOTION	10/9		1
MIXTE	DN2		1	6/5
	EXCELLENCE	10/7	6/5	6/5
	HONNEUR	10/8	6/5	6/5
	PROMOTION	10/9		1
DAME		10/8	10/8	Fin A 10/7 Fin B 10/8
SENIOR OPEN	EXCELLENCE	10/7	6/5	6/5
	HONNEUR	10/8	6/5	6/5
	PROMOTION	10/9		1
SENIOR MIXTE	EXCELLENCE	10/7	6/5	6/5
	HONNEUR	10/8	6/5	6/5
	PROMOTION	10/9		1
ESPERANCE		1		1
JUNIOR				1
UNIVERSITAIRE				3/2
CADET 1				3/2
CADET 2				3/2
SCOLAIRE 1				3/2
SCOLAIRE 2				3/2

ANNEXE 2 : POINTS DE PERFORMANCE

VALEUR DES PARAMÈTRES K', a, b, P(1)

Épreuves par paires

		Comité		Finale de Ligue		Finale nationale		
		a	K'	a	K'	a	b	P(1)
Open	DN3			0.60	225	0.75	5/6	125
	Excellence	3/2	1300	4	1600	1	5/6	75
	Honneur	10	1300	15	1600	3/2	½	50
	Promotion	20	900			2	1/3	25
Mixte	DN2			0.53	250	0.75	5/6	110
	Excellence	3/2	1500	4	1800	1	5/6	66
	Honneur	10	1400	15	1800	3/2	½	44
	Promotion	20	900			2	1/3	22
Dame		6	1100	6	2200	1	¾	60
Dame finale nationale B						3/2	½	20
Senior Open	Excellence	3/2	1350	4	1850	1	¾	60
	Honneur	10	2750	15	3800	3/2	½	20
	Promotion	20	2400			2	1/3	10
Senior Mixte	Excellence	3/2	1500	4	2200	1	¾	50
	Honneur	10	2600	15	3500	3/2	½	20
	Promotion	20	2400			2	1/3	10
Espérance						40		10
Junior						2	1/3	30
Universitaire						2	1/3	30
Cadet						4		10
Entraînement National 1						2		50
Entraînement National 2						2		75

En gras les valeurs modifiées

Épreuves par quatre

		Comité		Finale de Ligue		Finale nationale		
		a	K'	a	K'	a	b	P(1)
Open	DN4			0.34	300	0.51	5/6	125
	Excellence	3/2	950	3	1200	1	5/6	75
	Honneur	10	1000	12	1200	1	3/4	50
	Promotion	20	700	24	800	1	2/3	25
Mixte	Excellence	3/2	650	3	900	1	5/6	125
	Honneur	10	1000	12	1400	1	3/4	42
	Promotion	20	650	24	750	1	2/3	21
Dame	Excellence	3/2	1100	2*	1650*	1	5/6	40
	Honneur	10	1800	10	2300	1	3/4	17
	Promotion	20	1300	20	1500	1	2/3	8
Senior Open	Excellence	3/2	1250	3	1650	1	5/6	50
	Honneur	10	2300	12	3500	1	3/4	17
	Promotion	20	1900	24	2200	1	2/3	8
Senior Mixte	Excellence	3/2	1350	3	1900	1	5/6	42
	Honneur	10	2500	12	3600	1	3/4	14
	Promotion	20	1900	24	2200	1	2/3	7
Interclubs	D1	1	350	2	400	1	5/6	220
	D2	3/2	675	3	800	1	5/6	90
	D3	6	750	12	1000	1	3/4	60
	D4	12	1000	24	1300	1	2/3	30
	D5					3/2	1/2	2020
Coupe de France		6	450			1	1	200
Espérance						3/2	1/2	15
Junior						1	2/3	30
Universitaire						1	2/3	30
Cadet						4		10

* Pour les FL directes Dame/4 Excellence a=3/2 et K'PP=733

En gras les valeurs modifiées

ANNEXE 3 : DIVISIONS NATIONALESVALEUR DES PARAMÈTRES $a(PP)$, $m(PP)$, $P(1)$

		a(PP)	m(PP)	P(1)
DN/2	DN1 OPEN	0.66	0.287	500
	DN2 OPEN	0.66	0.287	325
	DN MIXTE	0.66	0.287	275
	DN3 OPEN LIGUE	0.60	0.311	
	DN3 OPEN FN	0.75	0.430	125
	DN2 MIXTE LIGUE	0.53	0.342	
	DN2 MIXTE FN	0.75	0.430	110

		a(PP)	m(PP)	P(1)
DNO/4 OPEN	DN1	0.34	0.484	850
	DN2	0.40	0.428	500
	DN3	0.47	0.376	300
DND/4 DAME	DND	0.34	0.484	200
	DN4 OPEN LIGUE	0.34	0.484	
	DN4 OPEN FN	0.51	0.456	100

ANNEXE 4 DOTATION EN PP DES ÉPREUVES INTERNATIONALES PAR ÉQUIPES NATIONALES

P(1) est la dotation en PP de chaque joueur de l'équipe victorieuse sur l'ensemble de l'épreuve (il n'y a ni bonus ni malus).

a est un nombre définissant le nombre d'équipes dotées de PP :

a = 3/2 (les deux tiers)

a = 2 (la moitié)

a = 4 (le quart)

Cf. Règlement du Classement National

...

Lorsque l'épreuve comporte plusieurs phases, la dotation d'un joueur ayant joué au moins la moitié des donnes dans chaque phase est 100% de la dotation prévue.

Lorsqu'un joueur a joué moins de la moitié des donnes dans certaines phases, son cas est étudié par la Commission de Classement en collaboration avec le Comité de Sélection.

OLYMPIADES PAR QUATRE

Open / 4	P(1)	=	1200	a = 2
Dame / 4	P(1)	=	400	a = 2
Mixte / 4	P(1)	=	400	a = 2
Senior / 4	P(1)	=	400	a = 2

CHAMPIONNATS du MONDE PAR QUATRE

Open / 4	P(1)	=	1350	a = 2
Dame / 4	P(1)	=	450	a = 2
Mixte / 4	P(1)	=	450	a = 2
Senior / 4	P(1)	=	450	a = 2

CHAMPIONNATS d'EUROPE PAR QUATRE

Open / 4	P(1)	=	900	a = 2
Dame / 4	P(1)	=	300	a = 2
Mixte / 4	P(1)	=	300	a = 2
Senior / 4	P(1)	=	300	a = 2

CHAMPIONNATS des « PETITS PAYS » (Monaco, Luxembourg)

Open / 4	P(1)	=	50	a = 2
-----------------	------	---	----	-------

Compétitions Internationales par quatre se disputant par équipes nationales :

Ne peuvent être dotés que les membres des équipes de France, des équipes présentées par le CBOME (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Polynésie ...) ou par Luxembourg et Monaco. Pour ces deux pays, pour tenir compte de l'existence d'une convention spécifique, la dotation sera limitée à 50% de l'attribution prévue par le barème.

Aucune dotation pour les joueurs licenciés en France mais représentant une autre nation.

ANNEXE 5 CHAMPIONNATS JEUNES**OLYMPIADES PAR QUATRE**

U26	P(1)	=	300	a = 3/2
U21	P(1)	=	125	a = 3/2
WU26	P(1)	=	100	a = 3/2
U16	P(1)	=	75	a = 3/2

CHAMPIONNATS DU MONDE PAR QUATRE

U26	P(1)	=	360	a = 3/2
U21	P(1)	=	150	a = 3/2
WU26	P(1)	=	120	a = 3/2
U16	P(1)	=	90	a = 3/2

CHAMPIONNATS D'EUROPE PAR QUATRE

U26	P(1)	=	240	a = 3/2
U21	P(1)	=	100	a = 3/2
WU26	P(1)	=	80	a = 3/2
U16	P(1)	=	0	a = 3/2

CHAMPIONNATS UNIVERSITAIRES

Monde P(1)	=	150	a = 3/2
Europe P(1)	=	100	a = 3/2

CHANNEL TROPHY**U26, U21 et WU26 :**

P(1)	=	40	a = 4/3
------	---	----	---------

CHAMPIONNATS DU MONDE PAR PAIRE JEUNES

U26	P(1)	=	225	a = 2
U21	P(1)	=	90	a = 2
WU26	P(1)	=	75	a = 2
Mixte	P(1)	=	50	a = 2

CHAMPIONNATS D'EUROPE PAR PAIRE JEUNES

U26	P(1)	=	150	a = 2
U21	P(1)	=	60	a = 2
WU26	P(1)	=	50	a = 2
Mixte	P(1)	=	40	a = 2

Chaque PP donne droit à 150 PE

Les dotations des Championnats du Monde ou d'Europe Jeunes ouverts à tous sont les 2/3 des attributions précédentes établies pour des championnats « fermés ».

ANNEXE 6 DOTATION en PP des COMPÉTITIONS TRANSNATIONALES

Principes

- 1) Ne donnent lieu à attribution de PP que les compétitions définies par la FFB au début de chaque saison.
- 2) Dans les épreuves Open ne donnent lieu à attribution de PP que la finale (par paires) ou le tableau final (par quatre).
- 3) Dans les épreuves catégorielles (Dame, Senior) et Mixte ne donnent lieu à attribution de PP que les médailles, avec une dotation complémentaire fixe pour la participation à la finale (par paires) ou au tableau final (par quatre)
- 4) Dans les épreuves Open la dotation générale est établie à partir de la formule définissant la dotation en PP des festivals :

$$K = \frac{(N - n) (d - 32) (V - 35)}{b \times N \times \text{racine carrée de } d}$$

- N = nombre de paires ou d'équipes ayant disputé la compétition
d = nombre total de donnes disputées dans la finale (par paires) ou le tableau final (par quatre)
V = indice moyen (défini par le tableau ci-joint)
b = coefficient de l'épreuve (défini par le tableau ci-joint)
- n = 72 pour le Paire Open et le Paire Mixte
36 pour le Paire Dame et le Paire Senior
30 pour le Quatre Open et le Quatre Mixte
15 pour le Quatre Dame et le Quatre Senior

Dotation pour le rang r :

$$P(r) = K \times \left(\frac{N + a}{r} - a \right)^m$$

a définit le nombre de paires ou d'équipes pouvant être dotées de PP (voir les valeurs de a dans le tableau ci-joint).

Exemple : Paire a = 3 1/3 des équipes sont dotées.

$$m = \frac{1}{2} - \frac{1}{60} \log \text{ nép } (N/4)$$

- 5) Dans les épreuves Open, les paires ou équipes médaillées ont une dotation complémentaire établie selon l'importance de l'épreuve.

Barèmes

Épreuves mondiales définies par la FFB au début de la saison

	a	b	V	Forfait qualification	Forfait médaille (compléments)
Paires Open	6	12	84	20	200 - 133 - 100
Dame				10	100 - 66 - 50
Mixte				5	66 - 44 - 33
Senior				5	66 - 44 - 33
Quatre Open	4	12	84	20	150 - 100 - 75
Dame				10	75 - 50 - 37
Mixte				10	50 - 33 - 25
Senior				10	50 - 33 - 25

Épreuves européennes définies par la FFB au début de la saison

	a	b	V	Forfait qualification	Forfait médaille (compléments)
Paires Open	8	18	84	16	150 - 100 - 75
Dame				8	75 - 50 - 37
Mixte				4	50 - 33 - 25
Senior				4	50 - 33 - 25
Quatre Open	6	18	84	16	120 - 80 - 60
Dame				8	60 - 40 - 30
Mixte				8	40 - 27 - 20
Senior				8	40 - 27 - 20

Épreuves européennes ou mondiales annexes définies par la FFB au début de la saison

	a	b	V	Forfait qualification	Forfait médaille (compléments)
Paires Open	8	24	84	10	100 - 66 - 50
Dame				6	50 - 33 - 25
Mixte				4	33 - 22 - 16
Senior				4	33 - 22 - 16
Quatre Open	8	24	84	10	75 - 50 - 37
Dame				6	37 - 25 - 18
Mixte				6	25 - 16 - 12
Senior				6	25 - 16 - 12

ANNEXE 7 : Liste des épreuves internationales dotées en PP pour la saison 2019-2020

- 27th European Youth Bridge Team Championships_Oslo, Norway_4_11_juillet
- 6th World Youth Open Bridge Championships_Opatija, Croatia_20_29_aout
- 44th World Bridge Team Championships_Wuhan, China_14_28_septembre
- Channel Trophy – Utrecht décembre 2019
- 3rd European Winter Games – Monaco 29 février au 6 mars 2020
- 55 th European National Teams and Pairs Championship Funchal, Madeira 17 au 27 juin 2020

ANNEXE 8 : Paramètres pour le calcul des PE PP des épreuves spécifiques au CBOME

Épreuve	P(1)	ape	K'pe	app	K'pp	bpp	Cbonuspp et Cmaluspp
Championnats CBOME Open/2	60	5/4	30	2			1/3
Championnats CBOME Mixte/2	30	5/4	20	2			1/3
Championnats CBOME Open/4	75	1	200	1		5/6	1/3
Interdistrict Open/2		5/4	30	2	600		1/4
Interdistrict Mixte/2		5/4	20	3	1200		1/4
Interdistrict Open/4		1	150	3/2	350		1/4
Sélection Open/2*		1	80	2	Sup(40.000/D ; 160)		1/4
Sélection Dame/2*		1	60	2	Sup(120.000/D ;480)		1/4
Sélection Senior/2*		10/7	40	3	Sup(120.000/D ;480)		1/4

D = nombre de donnes jouées

l'exposant « m » est donné par la formule : $m = 1/2 - 1/60 \times \log_{\text{népérien}} N/4$, sauf pour le calcul des PE des épreuves par 4 (alors $m = 1/3$)

* ne peuvent être considérées comme épreuves de sélection que les épreuves d'indice au moins égal à 50 et réunissant au moins 8 paires disputant au moins 180 donnes

COMPÉTITIONS INTERNATIONALES WBF*1 Olympiades et Championnats du Monde.*

Ces compétitions sont dotées selon le barème officiel prévu, sans considération particulière pour les bridgeurs du CBOME

2 Autres compétitions organisées par la WBF

Compétition de zone (zonal) :

- Afrique : Réunion.
- Caraïbes & Amérique Centrale : Guadeloupe, Guyane et Martinique.
- Pacifique Sud : Nouvelle Calédonie et Polynésie Française.

Les dotations en PP et PE se feront en appliquant les règles de calcul suivantes :

Points de Performance (PP) – sans bonus, ni malus

Open National Teams P(1) = 150

Ladies Teams P(1) = 75

Open Teams P(1) = 60 ou 150

Swiss Teams P(1) = 20

Open Pairs P(1) = 75

En année qualificative pour la Bermuda Bowl, P(1) est porté à 100.

Mixed Pairs P(1) = 40

Points d'Expert (PE)

150 PE pour chaque PP gagné, avec une dotation complémentaire éventuelle pour les autres participants.

Nota :

- en année Olympique, la compétition CAC est ouverte à tous les joueurs extérieurs. Il n'y a pas de National Teams et le P(1) de l'Open Teams est porté à 150 (en limitant à 16 le nombre N d'équipes pour le calcul des PP des 8 premières équipes).

- le coefficient « a » est égal à 4 pour le Paires et à 2 pour le Quatre.

COMPÉTITIONS INTERNATIONALES PARTICULIÈRES

Les compétitions concernées sont :

- Réunion, Ile Maurice, Madagascar.
- Inter Caraïbes.
- 3 Guyanes.
- OECS.
- etc.

Les dotations en PP et PE se font en appliquant les règles de calcul suivantes :

Points de Performance (PP) – sans bonus, ni malus

Quatre Open : K'pp = 200 et a = 2

Quatre Dame : K'pp = 400 et a = 2

Quatre Mixte: K'pp = 350 et a = 3/2

Paires Open : K'pp = 500 et a = 4

Paires Dame : K'pp = 1000 et a = 4

Paires Mixte : K'pp = 1500 et a = 4

Points d'Expert (PE)

Quatre Open K'pe = 150 et a = 1

Quatre Dame K'pe = 75 et a = 1

Quatre Mixte K'pe = 85 et a = 1

Paires Open K'pe = 30 et a = 3/2

Paires Dame K'pe = 20 et a = 3/2

Paires Mixte K'pe = 20 et a = 3/2

L'exposant « m » est donné par la formule : $m = 1/2 - 1/60 \times \log_{\text{népérien}} N/4$, sauf pour le calcul des PE des épreuves par 4 (alors $m = 1/3$)

